

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DECISION N°DM\_2022\_0352\_CC**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Archives municipales**

Vu la délibération du 5 juillet 2020 n°DEL2020\_159 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Don d'archives privées**

Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre 2022

8. domaines de compétences par thème  
8.9 culture

CONSIDERANT que Madame Sophie Quoniam, actuelle propriétaire de la Pharmacie de la Marine, 9 rue Emmanuel Liais à Cherbourg, propose de donner à la Ville de Cherbourg-en-Cotentin une partie des archives de sa pharmacie, cette dernière existant depuis le milieu de XIXe siècle. Il s'agit d'ordonnanciers de 1919 à 2008 (sélection faite par le service archives selon des périodes clés), de reproductions de photographies de la pharmacie au début du XXe siècle, d'une affiche de récompense reçue lors de l'exposition internationale de 1937.

CONSIDERANT l'intérêt d'accepter ce don qui viendra enrichir le fonds d'archives de la Ville

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – d'accepter le don de Madame Sophie Quoniam, don qui n'est grevé ni de conditions ni de charges, et de l'en remercier.

**ARTICLE 2** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 050-200056844-20221117-DM\_2022\_0352\_CC-AR

**ARTICLE 3** - M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin,

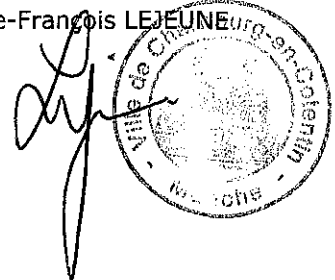
Le 24 octobre 2022,

Pour le Maire,

Par délégation,

Le Maire-Adjoint,

Pierre-François LEJEUNE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Lejeune', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Ville de Cherbourg-en-Cotentin' around the perimeter and '1858' at the bottom. The stamp is partially obscured by the signature.